

Fully, le 23 octobre 2025

Tarifs d'électricité 2026 pour Fully

Suspendu à la décision du Conseil général du 23 septembre dernier, le calcul du tarif de l'électricité 2026 pour les habitants de Fully a désormais pu être réalisé. Le prix du kWh sur le territoire communal s'élèvera à 31,65 centimes dès le 1^{er} janvier 2026. Un tarif en augmentation.

Il y a quelques semaines, le Conseil général de Fully devait se prononcer sur l'avenir de son réseau électrique. Sans cette décision, impossible d'annoncer le tarif 2026 de l'électricité sur le territoire communal pour fin août, comme l'exige l'Elcom, autorité fédérale de surveillance des prix du secteur. Le délai a été prolongé à fin octobre.

Achat d'énergie sur les marchés

Le 23 septembre dernier, le Conseil général a tranché. Pour rappel, il a refusé l'intégration de ses infrastructures électriques et téléréseau à Genedis, société régionale qui appartient pour 80% à 18 communes valaisannes et pour le solde aux Forces motrices valaisannes (FMV). La proposition faite au législatif prévoyait une vente pour 19,6 millions et l'acquisition par la commune, en contrepartie, de 7,42% du capital-actions de Genedis pour 2 millions (soit une recette globale de 17,6 millions).

La Commune de Fully doit donc désormais poursuivre son activité dans ce secteur de manière indépendante, ne bénéficiant plus de la communauté tarifaire offerte par Genedis. Il y a quelques jours, elle a donc dû lancer un appel d'offres sur les marchés pour l'essentiel de son approvisionnement 2026, estimé à 35GWh.

Plusieurs grands producteurs suisses y ont répondu, des contrats ont été signés, et le calcul du tarif a dès lors pu être établi (lire en fond de page).

11% d'augmentation par rapport à 2025

Le tarif de l'électricité sur le territoire de Fully, avec une fourniture à 100% renouvelable, s'élèvera l'an prochain à 31,65 centimes le kWh pour un client consommant 4500 kWh par année (tarif H4), contre 28,52 centimes en 2025, soit une augmentation de 11%.

Ce tarif est l'un des plus élevés du Canton, après celui de quelques communes du Lötschental (31,74 ct/kWh) et devant celui de Bovernier, Sembrancher (30,7 ct/kWh) et Val de Bagnes (30,42 ct/kWh). En comparaison, la communauté tarifaire de Genedis bénéficiera en 2026 d'un tarif de 25,77 ct/kWh, et la moyenne valaisanne pour 2026 est de 26,87 ct/kWh.

Cette augmentation s'explique majoritairement par deux éléments:

- la sortie de la communauté tarifaire et l'achat d'énergie, qui a eu lieu il y a quelques jours et en une seule fois, à un tarif plus élevé (petit acteur sur grand marché);
- les investissements qui devront être réalisés ces prochaines années sur le réseau ainsi que le déploiement des compteurs intelligents, estimés à 14 millions et pour lesquels 2,4 millions ont déjà été prévus au budget 2026.

140 francs de plus pour les ménages de Fully

La présidente Caroline Ançay-Roduit regrette cette situation, qui va peser sur le budget 2026 des ménages fulliérains, puisqu'il représente une augmentation d'environ 140 francs par an pour une famille qui consomme 4500 kWh/an: «Le renforcement et la rénovation de nos infrastructures vont nécessiter environ 14 millions d'investissements d'ici 2032. Ce financement doit, conformément à la législation fédérale, être assuré par le tarif électrique. Si la Municipalité va avancer les fonds via l'endettement, l'amortissement devra être absorbé par les tarifs électriques. Pour 2026, 2,4 millions sont déjà prévus au budget communal (qui doit encore être approuvé par le Conseil général) et 687'500 francs d'amortissements à charge des SI, via les tarifs. Par ailleurs, la nouvelle législation exigeant des compétences techniques et administratives spécifiques, les services devront assurément être renforcés et certaines prestations externalisées.»

La présidente relève enfin que «le Conseil communal a cherché à limiter autant que possible l'augmentation des tarifs. Son budget 2026 n'intègre pas toutes les charges admises par l'Elcom. Cette approche a permis d'éviter, pour l'heure, des tarifs encore plus élevés. Fully reste une commune étendue avec un réseau conséquent et une consommation d'électricité relativement faible. Cette configuration réduit notre compétitivité sur les marchés d'achat d'énergie et ne permet pas de réaliser des économies d'échelle, avec des coûts élevés d'entretien du réseau.»

Composition du tarif pour un ménage de 4500 kWh (H4) / Comparatif 2025-2026

Tarifs par kWh	2025	2026
Energie	12,50 ct	14,07 ct
Transport (timbre)	12,72 ct	12,36 ct
Tarif de mesure	-	1,79 ct (soit Fr. 80,4 / 4500 kWh)
Taxes communales (PCP)	1,0 ct	1,13 ct
Taxes fédérales (RPC)	2,3 ct	2,3 ct
Total	28,52 ct	31,65 ct

> *L'intégralité des tarifs est disponible en téléchargement sur <https://www.fully.ch/fr/services-industriels>*

La composition du tarif

pour un ménage 4500 kWh par année (catégorie H4 de l'Elcom)

La part fixe de la facture d'électricité ne doit pas dépasser 30% du total de celle-ci. Cette part fixe finance les infrastructures qui, malgré le développement de l'autoconsommation, doivent continuer à être performantes.

- L'énergie: 14,07 ct/kWh

Fully consomme en moyenne 35 GWh. La Commune a dû acheter 81% de cette électricité sur les marchés à terme, le solde provenant de l'énergie solaire produite sur la commune. Petit acteur, hors désormais de toute communauté tarifaire, elle peine à obtenir des contrats intéressants. C'est le cas de nombreuses communes qui agissent seules sur le marché.

- Le transport: 12,36 ct/kWh

Il s'agit des coûts d'utilisation du réseau (timbre). Bien que celui-ci appartienne à la commune, il nécessite régulièrement des travaux pour être maintenu, entretenu, étendu et renforcé, en lien notamment avec la production solaire. Or, une bonne partie de ces travaux doivent être sous-traités à des entreprises de génie civil, etc. Le transport d'électricité comprend également la part de service système de Swissgrid (0,27 ct/kWh), la réserve hydraulique OIRH (0,41 ct/kWh) et les coûts solidaires pour l'industrie de l'acier et de l'aluminium (0,05 ct/kWh)

- Le tarif de mesure: Fr. 80,4/an ou Fr. 6,70 par mois et par compteur

L'an dernier, ce poste était intégré dans le transport de l'électricité. La loi impose désormais de l'afficher séparément. Ce montant finance les coûts liés à l'installation, l'exploitation et l'entretien des compteurs intelligents, au traitement des données et à leur mise à disposition du consommateur. L'an dernier, ce montant s'élevait à 3 francs par mois. D'ici fin 2027, 4700 compteurs de nouvelle génération devront être installés sur la commune, selon le cadre légal. Une mission placée sous la responsabilité des Services industriels (SI) de Fully.

- Les taxes communales et fédérales: 3,43 ct/kWh

Deux types de taxes composent cet élément. Les taxes communales (1,13 ct/kWh) et les taxes fédérales (2,3 ct/kWh). La taxe communale, ou PCP (prestation aux collectivités publiques), est encaissée par les communes pour l'utilisation du sol (réseau souterrain). Elle se monte à 8% du montant dédié au transport (2^e point ci-dessus). La taxe fédérale, elle, permet essentiellement de financer l'encouragement aux énergies renouvelables (via la rétribution de l'injection, RCP).

Contact

Caroline Ançay-Roduit, présidente de Fully, T. 079 412 88 07,
caroline.ancay@admin.fully.ch